

Zones urbaines

- UA : zone urbaine à vocation d'habitat et viticole
 - UAnc : sous-secteur de la zone urbaine à vocation d'habitat et viticole, avec assainissement autonome
 - UE : zone destinée à l'accueil de constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation

Zones à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser à moyen terme, à vocation d'habitat et/ou constructions d'activités agri/viticoles
- 2AU : zone à urbaniser à long terme, à vocation d'habitat

Zones agricoles et naturelles

- A : zone agricole
- Am : zone agricole avec limitation de la hauteur des constructions
- As : zone agricole stricte
- Avs : zone agricole viticole stricte
- Délimitation de la zone d'implantation des annexes et extensions des habitations en zones As et Avs
- Ad : zone d'ancienne décharge
- N : zone naturelle

★ bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone Agricole

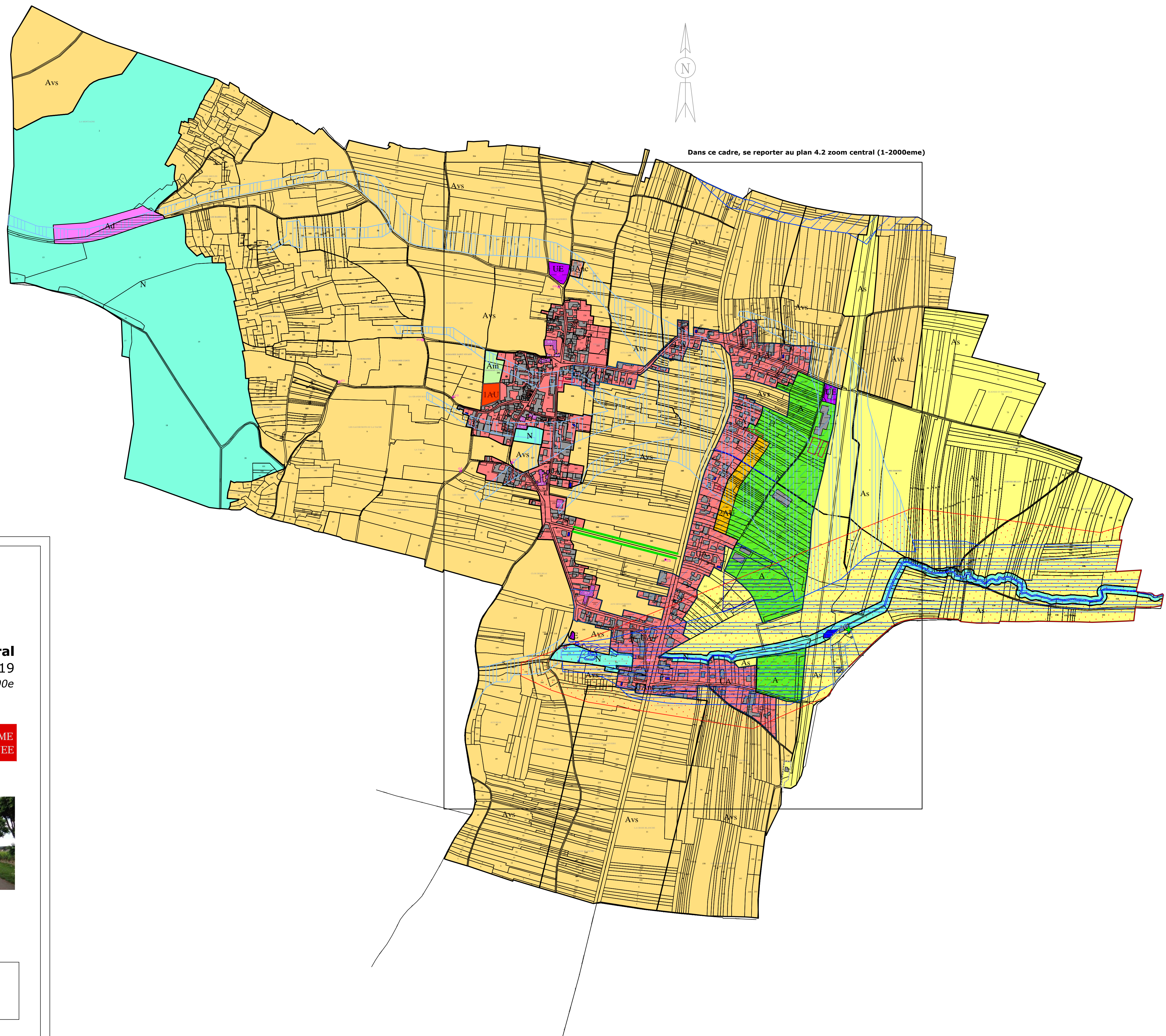
- Aléa inondation (ruissellement) - étude de la vulnérabilité de la côte viticole 02/2003
- Aléa inondation (débordement de cours d'eau) - étude de la vulnérabilité de la côte viticole 02/2003
- Aléa inondation - inventaire communal
- Zone d'expansion des crues (avec prescriptions en zone d'inondation par débordement)
- Secteur de sensibilité moyenne à très élevée de remontée de nappes
- Secteur de sensibilité au glissement de terrain faible
- Secteur de sensibilité au glissement de terrain moyenne
- Bâti manquant indicatif

Elements à protéger (au titre de l'article L151-19 du code de l'Urbanisme) - Voir liste en pièce n°7 du PLU

- bl élément protégé de type bâtiment (église, mairie, lavoir, domaines viticoles, etc.)
- cl élément protégé de type monuments aux morts et croix

Elements à protéger (au titre de l'article L151-23 du code de l'Urbanisme) - Voir liste en pièce n°7 du PLU

- alignement d'arbres



Berthet Liohier Caulfuty

urbanistes - ingénieurs VRD - géomètres-experts
paysagistes - environnementalistes
experts en économie immobilière et foncière
CRÉATEURS DE LIBERTÉ DEPUIS 1950

4.1 Plan de zonage général
Arrêt-Projet 22 juillet 2019
échelle 1/5000e

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE VOSNE ROMANÉE



Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, le 22 juillet 2019	Projet arrêté le : 22.07.2019
Le Maire,	

BERTHET LIOGIER CAULFUTY
11, avenue de Chamboland BP 90 042 - 21 702 NUITS-SAINT-GEORGES cedex
Tel : 03.80.61.06.19 - Fax : 03.80.61.39.01
Email : blc.contact@blc-ge.com